

TEXTE ADOPTE n° 95

«Petite loi»

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

6 mars 2003

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du traité entre la République française, le Royaume d'Espagne, la République d'Italie et la République portugaise portant statut de l'Eurofor.*

(Texte définitif.)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat* : 268 (2001-2002), 3 et T.A. 6 (2002-2003).

*Assemblée nationale* : 265 et 603.

Traités et conventions.

### **Article unique**

Est autorisée la ratification du traité de siège entre la République française, le Royaume d'Espagne, la République d'Italie et la République portugaise portant statut de l'Eurofor, signé à Rome le 5 juillet 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 mars 2003.*

*Le Président,*

*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 265.

---

N° 95 – Texte adopté : Projet de loi : traité entre la République française, le Royaume d'Espagne, la République d'Italie et la République portugaise portant statut de l'Eurofor. (Texte définitif.)